



## Nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche » - Concertation préalable du public du 03/01/22 au 07/03/22 du 25/04/22 au 16/05/22

### Cahier d'acteur - Mode d'emploi

#### Qu'est ce qu'un cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur est une des possibilités offertes d'apporter une contribution écrite et argumentée au projet de nouveau parc éolien en mer en « Centre Manche » dans le cadre de la concertation préalable du public qui se déroule du 3 janvier 2022 au 7 mars 2022 et du 25 avril 2022 au 16 mai 2022.

#### Qui peut rédiger un cahier d'acteur ?

La contribution sous la forme d'un cahier d'acteur doit **obligatoirement émaner d'une personne morale** : collectivités locales, associations ou collectifs, chambres consulaires, syndicats professionnels, organismes publics, para-publics ou privés,...

#### Quel est le contenu d'un cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur est une réflexion ou une proposition constructive **portant sur le projet de nouveau parc éolien en mer en « Centre Manche »**, objet de la concertation préalable du public.

Pour ce faire, il est demandé dans la contribution de présenter l'objectif de la démarche proposée et **un exposé argumenté** sur le propos.

Le contenu et la formulation du cahier d'acteur (et de toute contribution écrite) doivent respecter les règles de bonne conduite, ils ne doivent ni être injurieux ni porter atteinte à une personne physique ou morale. Le contenu engage la responsabilité de(s) auteur(s).

#### Sous quelle forme proposer un cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur est un document dactylographié de **4 pages maximum**. Ces 4 pages peuvent être éventuellement complétées d'une annexe comportant cartes, schémas explicatifs, plans ou autres éléments nécessaires à la compréhension du contenu.

Il est obligatoire d'identifier l'organisme émetteur de la contribution (personne morale uniquement). Un modèle de présentation est proposé au format Word. Il est disponible en téléchargement sur le site internet de la concertation du projet ou sur simple demande auprès de DREAL Normandie.

#### Où envoyer le cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur au format PDF peut être **envoyé pendant toute la durée de la concertation préalable** par courrier électronique à l'adresse : [concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr](mailto:concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr).

#### Que se passe-t-il ensuite ?

Le cahier d'acteur sera ensuite téléchargeable sur le site internet de la concertation si après analyse de son contenu, il est considéré par l'équipe projet la DREAL et par les garants de la concertation comme recevable. Un courrier électronique de la DREAL informant de la publication ou non du cahier d'acteur sur le site internet de la concertation sera envoyé à l'adresse courriel de contact communiquée dans celui-ci.

La DREAL se réserve le droit d'apporter une réponse argumentée qui sera envoyée à l'adresse courriel de contact communiquée et publiée sur le site internet de la concertation.

Les cahiers d'acteur publiés sur le site internet de la concertation et leurs éventuelles réponses seront portés au bilan de la concertation.